



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 10 février 2026

Délibération n°06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 février à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame La Présidente en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 30 janvier 2026.

Membres présents : messieurs Patrice BOUTENEGRE, Philippe BOUTY, Michel CARTERET, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Xavier BONNEFONT, Gérard ROY.
Mesdames Virginie LEBRAUD, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA, Zalissa ZOUNGRANA.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU.
Mesdames Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST.

Membres consultatifs absents : messieurs Alain LEBRET, Andreas KOCH.

Secrétaire de séance : monsieur Gérard DESAPHY.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	11
Pouvoir(s)	0
Absent(s)	9
Votants	11

Objet : Résidence XR CREATIVE 2026

Depuis 2023, MAGELIS et le CNAM-ENJMIN se sont associés pour proposer une résidence dédiée à la création immersive, XR CREATIVE.

MAGELIS et le CNAM-ENJMIN partagent ainsi la même ambition de dynamiser la filière de la création numérique et d'apporter une animation territoriale qui permette la valorisation de projets innovants.

Dans ce cadre, MAGELIS et le CNAM-ENJMIN proposent la 4^{ème} saison de la résidence d'auteurs dans le champ de la création numérique dans les locaux du CNAM-ENJMIN, qui vise à faire émerger des projets narratifs innovants, s'appuyant sur les technologies immersives et interactives.

La résidence est ouverte à tous les auteurs de projets en langue française pour leur permettre de finaliser leur scénario et d'affiner leurs intentions créatives. Il s'agit d'approfondir un projet déjà structuré autour d'une idée forte et d'un scénario existant et d'affiner son univers graphique, sonore et interactif.

4 auteurs seront accueillis pour une résidence de 3 semaines du 6 au 24 juillet 2026.

Durant leur résidence, les auteurs auront l'occasion de rencontrer plusieurs professionnels de la filière image d'Angoulême. Ils bénéficieront de l'assistance d'étudiants volontaires du Cnam-Enjmin dans divers domaines : game design, son, conception visuelle, programmation ou ergonomie.

En mars 2027, les auteurs seront invités à participer à IMMERSITY qui se déroule à Angoulême, où ils auront l'opportunité de présenter leur pitch à des producteurs.

Les projets seront sélectionnés par un jury composé de 5 experts qualifiés : Axel Buendia, directeur du Cnam-Enjmin, Frédéric Cros, directeur général des services de Magelis, Mathieu Gayet de XR-Must / Immersity, Stéphanie Garcia, présidente de Magelis, François Serre directeur du festival Courant3D et un professionnel de la filière en cours de recrutement.

Le calendrier des différentes échéances s'établit comme suit :

- Période de dépôt des candidatures : jusqu'au 27 février 2026
- Jury de sélection : Mars 2026
- Communication auprès des lauréats : 18 ou 19 mars 2026
- Promotion : juillet 2026

Une bourse de 3 000 € par projet sera versée aux auteurs par MAGELIS.

Dans le cadre de la résidence, MAGELIS prendra en charge (directement ou par remboursement) les frais liés au transport, à l'hébergement et autres frais divers pour les auteurs sélectionnés ainsi que les frais liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et autres frais divers pour les membres du jury et les intervenants invités.

Une convention de partenariat établie entre MAGELIS, le CNAM et l'AGCNAM précise les engagements réciproques au titre de l'année 2026.

Par ailleurs, une convention sera établie avec chacun des lauréats sélectionnés et présentée lors d'un prochain comité syndical.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année 2026 ;
- acceptent la prise en charge (directe ou par remboursement) par Magelis des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et autres frais divers des auteurs, des membres du jury et intervenants invités au titre de l'édition 2026 de la résidence XR-CREATIVE ;
- autorisent Madame la Présidente à signer cette convention ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 11 fév. 2026
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 11 fév. 2026
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 11 février 2026

Signé: Le Président

Stéphanie GARCIA
Présidente du Pôle Image Magelis

